



Rechercher sur le site:

Recherche Google

 Web Memoire Online

[Consulter les autres mémoires](#) | [Publier un mémoire](#) | [Une page au hasard](#)

De L'exercice des droits et libertes individuels et collectifs comme garantie d'une bonne gouvernance en afrique noire : cas de la république démocratique du congo

par Pierre Félix KANDOLO ON'UFUKU wa KANDOLO

Université de Nantes / Université de Lubumbashi

Traductions: Original: [fr](#) Source:

[précédant](#)
[sommaire](#)
[suivant](#)

C. Justice partielle et peine de mort

La militarisation de la justice, la partialité des juges et les jugements insusceptibles de recours menant à des verdicts iniques mettent en péril l'établissement d'Etats de droit en Afrique.

La peine de mort est, en dehors des pays abolitionnistes cités ci-dessus, encore prononcée en contradiction manifeste avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

En RDC par exemple, une juridiction qui avait été à dessein instituée par le pouvoir, a prononcé de manière lapidaire, plusieurs décisions prononçant la peine de mort contre les citoyens congolais, surtout les opposants politiques, décisions d'ailleurs non susceptibles de recours : il s'agit, il faut la citer, de la Cour d'Ordre Militaire (COM), dissoute sous pression des activistes des droits de l'Homme et de la communauté internationale.

Au Soudan, dans la partie du Darfour où se déroule la guerre, une Cour spéciale est créée et est chargée de juger les auteurs de crimes liés aux vols, banditisme et conflits ethniques, c'est qui est une bonne chose! Mais, en violation manifeste des dispositions internationales relatives au droit à un procès équitable, ladite Cour peut prononcer des peines telles l'amputation et l'exécution par crucifixion. Ainsi, elle s'est permise, en date du 26 avril 2003, de condamner 24 personnes à la pendaison pour vol.

Au Nigeria, l'on a suivi à travers la presse tant locale qu'internationale, de l'affaire de Amina Lawal qui, divorcée et mère de quatre enfants, accusée d'adultère, a été condamnée au premier degré à la peine de mort par lapidation, en application de la Sharia et ce, malgré la pression exercée sur le gouvernement par la communauté internationale et par les organisations des droits de l'Homme.

Tous ces cas nous montrent à quel point la justice africaine est encore loin de contribuer à la lutte contre la violation des droits de l'Homme surtout lorsqu'elle se sent elle-même incapable de juger les partisans des régimes, souvent à la base de ces violations.

Un autre contexte spécial est venu s'ajouter à la liste, le terrorisme qui prend d'ampleur à travers le monde, depuis le phénomène de l'attentat contre l'avion américain par les terroristes Libyens au désert de Ténéré à Lockerbie. Malheureusement, sa lutte occasionne actuellement nombreux cas de violations des droits de l'Homme.

D. Contextes particuliers des violations des droits de l'Homme en Afrique : lutte antiterroriste et périodes électorales

Ces deux concepts sont aujourd'hui générateurs ou prétextes à la perpétration de violations graves aux droits civils et politiques. Cela suppose bien sur une condamnation absolue de

[Emplois Juridiques](#)

Emplois en Droit des Affaires,

juristes, avocats &

conseil

www.eFinancialCareers.b

[Droits de l'homme](#)

S'informer et agir concrètement pour défendre les droits humains.

www.amnesty.be

[Femme Black](#)

Rencontrez des femmes Black à la recherche de l'âme soeur.

www.AfroIntroductions.co

[Vos droits](#)

Conseil de droit en ligne Nos avocats

vous répondent

www.legadirect.com

tout acte de terrorisme international mais les auteurs et commanditaires doivent être poursuivis et sanctionnés dans le respect des normes universelles de protection des droits de l'Homme.

Les périodes électorales sont également malheureusement propices aux violations des droits civils et politiques.

A l'exception notoire du Kenya ou après 40 ans de pouvoir du même parti, l'opposition a remporté les élections présidentielles de décembre 2002 dans le calme faisant l'admiration de toute la communauté africaine et internationale, nombreux Etats africains continuent à refuser toute alternance politique par des manipulations électorales et constitutionnelles, réprimant sévèrement les voix d'opposition, violant la liberté d'expression et de la presse perpétuant un système de corruption, freinant d'autant l'avancée du processus démocratique sur le continent.

Les brutalités policières à caractère politique, arrestations et détentions arbitraires, voire tortures et exécutions sommaires, fermetures des journaux, accès inégal des partis aux médias officiels, interdiction de manifestation et fraudes électorales sont constatées au Zimbabwe, au Nigeria, en Centrafrique, au Togo, etc.

Ces faits, légions, ont plusieurs fois été dénoncés, notamment par le Comité des droits de l'Homme des nations Unies (Observation du 28 novembre 2002) et les organisations internationales et non gouvernementales des droits de l'Homme.

[précédant](#) [sommaire](#) [suivant](#)

Cosmétique beauté noire

Des formules spécifiques adaptées aux besoins des peaux noire&métisse
www.woman-in-black.com

Conseils droit du travail

avocats spécialistes licenciement consultation rapide en ligne
www.avocats-picovschi.com

Pack à moins de 1500 €

plaquette commerciale 4 pages (A4) + site vitrine de 5 pages
www.votrepackdecommunication.fr

Divorce en Ligne

Herbecq Consulter en Ligne Droit



© Memoire Online 2007 - Pour tout problème de consultation ou si vous voulez publier un mémoire: webmaster@memoireonline.com

